

COMPTE – RENDU
du Conseil Municipal Séance du 22 Septembre 2022

DATE DE CONVOCATION : 13 Septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 7
 - Votants : 9 - Absents : 3

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le treize septembre deux mil vingt-deux et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Philippe FROGNEUX, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Angélique MEUNIER.

Absents excusés : André LADET, Philippe FROGNEUX, Sophie GUITTON

Pouvoirs : Madame Sophie GUITTON donne pouvoir à Madame Laura MORLET

Monsieur André LADET donne pouvoir à Monsieur Bruno GAUTIER

Secrétaire de séance : Michaël DHAUSSY

~ ~ ~ ~ ~

Monsieur Bruno GAUTIER informe les membres du Conseil Municipal des décès cet été de Madame JUDICIS, la doyenne de la commune et Monsieur CONGY.

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR :

I – Approbation compte-rendu du 20 juin 2022

II – Délibérations :

- ✓ Publicité des actes
- ✓ Adhésion au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés

III - Questions diverses :

- ✓ Travaux COR 2022
 - Avancement voirie Vieux Moulin et réseau pluvial Route de Crouy
- ✓ Révision n° 1 du Plan Local de l'Urbanisme : avancement du dossier
- ✓ Photocopieurs : signature du bon de commande
- ✓ Sortie des anciens
- ✓ Colis des anciens
- ✓ Jouets de Noël
- ✓ Curriculum Vitae secrétaire de mairie
- ✓ Avancement de la fibre
- ✓ Nouveau contrat rural 2024 - 2028
- ✓ Questions diverses.

~ ~ ~ ~ ~

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 20 JUIN 2022 :

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 20 Juin 2022 et demande si des observations sont à formuler.

☞ **Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres par 9 Voix POUR**

~ ~ ~ ~ ~

II – DELIBERATIONS :

Délibération N° 2022 – 16 : Publicité des actes

Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2022, en l'application de l'ordonnance n° 2021 – 1310 et du décret n° 2021 – 1311 du 7 octobre 2021, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel doit être assurée sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation et peuvent choisir par délibération les modalités de publicité de leurs actes municipaux :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Dans sa séance du 20 juin 2022, le conseil municipal a retenu le mode « affichage », préalablement à la mise en place de la publication par voie dématérialisée, compte-tenu des délais impartis.

La commune s'est rapprochée du Département de Seine et Marne, en charge du site internet, pour créer un nouvel onglet permettant de publier sous forme électronique les actes administratifs.

Le choix de publication peut être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle modalité de publicité.

☞ **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix par 9 voix POUR décide de publier les actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel sous forme électronique sur le site internet de la commune**

~ ~ ~ ~ ~

Délibération N° 2022 – 17 : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergie et de services associés

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a adhéré au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés dans sa séance du 30 juin 2020.

Dans le cadre de sa politique d'achat d'énergie, le SDESM propose aux communes d'adhérer au prochain groupement de commandes d'énergie pour la période 2024 – 2027.

Ce groupement de commandes vise à répondre aux besoins énergétiques pour la fourniture et l'acheminement d'énergie (électricité, gaz, propane, hydrogène, bois et aux sources d'énergie). Le SDESM propose de le coordonner.

Il est proposé à la commune d'adhérer au groupement de commandes.

☞ **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 9 voix pour décide d'adhérer au groupement de commandes et autorise Maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution.**

~~~~~

### **III - Questions diverses :**

#### **1. Travaux 2022 :**

##### **A - Voirie Vieux Moulin :**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux du contrat rural 2022 concernent la réfection de la chaussée de Vieux Moulin avec la création d'un ilot sécuritaire à l'entrée de cette voie.

Les travaux sont en cours mais lors des réunions de chantier deux problèmes sont apparus :

**a)** Monsieur FROGNEUX l'a contacté pour attirer son attention sur la suppression du dos d'âne qui évitait que les eaux de ruissellement ne pénètrent sur sa propriété.

Un rendez-vous sur site a été organisé et il a été décidé que l'entreprise WIAME VRD réalise un caniveau pour remédier à ce problème.

**b)** Monsieur Bruno GAUTIER a également demandé qu'une couche supplémentaire de gravillons soit remise sur le pont. En effet, il n'a pas été possible de réaliser des enrobés en raison du poids des matériaux et des gravillons ont été mis à la place sur le tablier du pont.

##### **B - Travaux Marnoue les Moines :**

**Monsieur Bruno GAUTIER** rappelle aux membres du conseil municipal que les habitants de Marnoue le Moines l'avaient sollicité pour :

- Etudier la possibilité de goudronner l'entrée de la cour au niveau du 10. Cet accès permet actuellement aux habitants et aux livreurs de faire demi-tour. Résultat : le revêtement se dégrade.

- Installer des bordures de sécurité à l'intersection de la rue de Crouy et de Marnoue les moines pour éviter que les véhicules ne terminent leur parcours dans le fossé en cas de verglas.

#### **a) Enrobés cour :**

Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise WIAME et les travaux d'enrobé sur le début de la cour ont été réalisés.

#### **b) Installation de plots de sécurité**

Les bornes ont été installées. Cependant Monsieur le maire a été contacté par la société TRANSDEV pour l'informer qu'elles empêchaient les bus de tourner compte-tenu de la longueur et du déport des véhicules.

Un rendez-vous sur site a été organisé pour effectuer des tests en présence de la société de transport et l'entreprise WIAME VRD.

Effectivement il a été constaté que la longueur des bus ne permet pas aux chauffeurs d'amorcer le virage en toute sécurité. Toutes les solutions techniques ont été envisagées (empiétement sur l'autre côté de la voie) mais force est de constater que ces bornes devront être retirées.

#### **C - Travaux rue de Crouy :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu une subvention de 8148 € pour la réalisation d'un réseau pluvial route de Crouy afin de remédier aux problèmes d'inondation en cas de fortes pluies. Ces travaux sont désormais terminés.

Par ailleurs, il avait été sollicité par des habitants de la cour commune de la parcelle cadastrée D18 débouchant sur la Rue de Crouy pour modifier l'accès à leurs habitations et éviter que le bas de caisse de leurs véhicules ne racle le sol. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise WIAME VRD.

### **2. Avancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme :**

Monsieur le Maire rappelle que l'AMRe avait prescrit une étude environnementale suite à l'envoi du premier dossier en mars 2022. Au regard des observations, le conseil municipal de juin dernier a modifié le dossier initial et renvoyé un second dossier. A ce jour, l'AMRe ne s'est pas encore prononcée sur ce nouveau dossier.

**Madame Lydie CAUMES** demande quel est l'intérêt par la commune de modifier le PLU.

**Monsieur Bruno GAUTIER** rappelle que la modification du PLU a été engagée pour permettre à des entreprises de s'implanter sur la ZAC de Grand Champ. Il en profite pour informer les élus qu'actuellement la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq est propriétaire du terrain où était implantée « motoculture de l'Oise ». La société GAM VERT quant à elle paye un loyer à la CCPO.

La CCPO a reçu plusieurs enseignes pour s'installer sur ce site.



L'implantation de nouvelles entreprises permettrait de percevoir de nouvelles ressources fiscales en sachant qu'actuellement les bases fiscales sont revues à la baisse.

### **3. Acquisition photocopieurs :**

**Monsieur Bruno GAUTIER** rappelle que la commune a obtenu une subvention de 2700 € pour l'acquisition de deux nouveaux photocopieurs. Le bon de commande a été signé le 5 septembre et ce matériel devrait être livré fin septembre.

Les deux anciens photocopieurs faisant l'objet d'un contrat bail seront retournés par un transporteur de la société BUROTIK HOME, propriétaire du matériel moyennant la somme de 600 €. La commune sera désormais dédouaner du contrat qui la liait avec la société de crédit-bail.

### **4. Sortie des anciens :**

**Monsieur Bruno GAUTIER** informe les membres du conseil municipal qu'il a sollicité « Marne et Morin » pour obtenir plusieurs propositions de sorties.

#### **Deux propositions de sortie ont été reçues :**

- Une sortie à Amiens avec découverte de la ville en petit train touristique, temps libre pour des achats sur le marché de Noël et déjeuner spectacle au cabaret la belle époque.
- Sortie à Paris avec déjeuner et représentation théâtrale. Plusieurs pièces ont été proposées à cet effet.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus sur ces propositions.

Le choix des élus se porte sur la deuxième proposition car le temps de transport en bus pour Amiens serait trop long.

- ☞ La mairie se rapprochera de Marne et Morin pour finaliser cette sortie, communiquer le nom de la pièce retenue et arrêter la date retenue. Une communication sera ensuite faite auprès de nos seniors.

### **5. Colis des seniors :**

Monsieur le Maire se rapprochera de GAM VERT pour la confection des colis.

### **6. Arbre de Noël et jouets**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a sollicité le président de l'association ALO en vue de l'organisation de l'arbre de Noël. L'arbre de Noël aura lieu le Samedi 17 décembre. Une communication sera effectuée auprès des habitants pour demander aux parents d'enfants âgés de 0 à 10 ans de retourner le coupon des jouets.

**Madame Lydie CAUMES** demande si la commune ne pourrait pas offrir un chèque cadeau.

Il est répondu que la remise de jouets à chaque enfant permet de conserver l'esprit de Noël et sa magie.

## **7. Remplacement secrétaire de mairie :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 12 curriculum vitae ont été reçus suite à la parution de l'annonce du poste de secrétaire de mairie sur le site du Centre de Gestion de Seine et Marne.

Deux candidates ont déjà été reçues et une troisième candidate le sera prochainement.

Monsieur le Maire fera retour des candidatures. Une délibération soit prise au prochain conseil municipal pour la création de poste.

## **8. Avancement de la fibre :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une communication avait été faite sur l'avancement de la commercialisation sur panneaupocket suite au mail de Seine et Marne Numérique reçu en mairie en août.

**Monsieur Jean-Luc DECHAMP** rappelle que « la Trousse » sera commercialisable au 30 septembre, « Marnoue les Moines » et le reste de la commune le sera fin octobre.

Il signale que les habitants peuvent se préinscrire sur le site d'orange.

**Monsieur Michaël DHAUSSY** précise que l'opérateur FREE installe ses équipements dans le local orange où une zone leur est réservée. La première partie a été réalisée par la société « XP FIBRE » et la partie terminale sera réalisée par l'opérateur.

**Monsieur Jean-Luc DECHAMP** tient à rappeler que tout habitant peut choisir librement l'opérateur de son choix.

## **9. Nouveaux contrat rural 2024 – 2028 :**

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil municipal que le Département de Seine et Marne et la Région Ile de France souhaitent augmenter le plafond des contrats ruraux et modifier la durée du contrat.

**Les principales évolutions portent :**

- sur l'augmentation du plafond des projets sous maîtrise d'œuvre qui passe de 370 000 € à 500 000 € HT.
- L'allongement de la durée à 5 ans.

**Monsieur le Maire** signale que suite au décès de madame JUDICIS, il a pris attache auprès de l'AIMS pour lui faire part l'informer que la commune pourrait être intéressée par l'acquisition de cette parcelle.

Il précise qu'aucun projet précis n'est arrêté. Il doit au préalable contacter les domaines afin qu'une estimation soit réalisée et se rapprocher de l'évêché.

**Monsieur Bruno GAUTIER** précise que l'acquisition d'une parcelle pour réaliser un projet communal est subventionnée par les contrats ruraux à hauteur de 70%.

Le contrat rural actuel s'achèvera en 2023. Si la commune souhaite relancer un nouveau contrat en 2024, il faudra réfléchir en amont avec les services de l'état sur la faisabilité et

l'éligibilité des travaux qui pourraient être réalisés.

#### **10. Frais des fluides :**

**Monsieur Bruno GAUTIER** signale qu'une étude a été réalisée par la mairie sur l'évolution des fluides au regard de l'augmentation des coûts et de crise énergétique.

Il expose les résultats de cette étude :

A ce jour, la commune a réglé : 21 900 € pour les frais de gaz, d'électricité et d'eau.

Le montant des frais d'électricité réglé cette année est en constante augmentation par rapport à 2021. Il s'élève à 15 747 € (bâtiments communaux et l'éclairage public).

**Monsieur Bruno GAUTIER** demande aux élus qu'une réflexion soit menée sur l'éclairage public. Il s'interroge s'il ne faudrait pas l'éteindre sur une partie de la nuit. Il propose de réinscrire ce point au prochain conseil municipal avant de prendre une décision.

#### **11. COVALTRI :**

**Monsieur le Maire** signale qu'il va contacter COVALTRI suite à certains dysfonctionnements de collecte à la Trousse et dans d'autres rues.

**Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 22 heures.**



